

La Suisse neutre et affairiste

LA BOÎTE DE Pandore est ouverte d'où s'échappent toutes les critiques adressées à la Suisse vertueuse. Après la dénonciation des relations coupables avec l'Allemagne nazie, voici celle du soutien au régime de l'apartheid d'Afrique du Sud. Une initiative parlementaire demande l'ouverture d'une enquête fédérale et la levée du secret bancaire pour déterminer clairement l'ampleur de l'aide que les banques suisses ont offerte au régime honni de Pretoria.

Personne ne peut nier l'importance que les banques et la place financière suisses ont représentée pour l'Afrique du Sud. Mais en focalisant une enquête sur l'attitude commerciale des banques, c'est passer à côté du vrai problème: celui de la politique étrangère de la Suisse. Car, jusqu'à plus ample information, les banques ont fait de fructueuses affaires dans le pays de l'apartheid avec la bénédiction du Conseil fédéral.

Le credo politique de la Suisse a été la neutralité et l'universalité des relations économiques internationales. Dans cette logique, boycotter un pays est un acte hostile, contraire à la neutralité. Au mieux, lorsque l'ensemble de la communauté internationale décide d'un embargo économique, Berne accepte de ne pas détourner les sanctions. La Suisse s'engage à maintenir le «courant normal» de ses échanges. Priorité donc aux affaires

sous le vertueux couvert de la neutralité. Dans son récent message d'adieu, le secrétaire d'État Franz Blankart reconnaît que l'Office fédéral des affaires économiques extérieures qu'il dirigeait, a été pratiquement le seul Office fédéral en charge des négociations avec l'étranger.

Il paraît maintenant que les choses sont en train de changer. La Suisse oserait définir une politique étrangère. L'examen critique des relations de la Suisse avec l'Afrique du Sud, réclamé par l'initiative parlementaire, devrait renforcer cette tendance. Mais pourquoi s'acharner sur le comportement des banques? En

*Pourquoi s'acharner
sur le comportement
des banques?*

*En pure logique des
affaires, elles ont fait
ce que Berne
n'interdisait pas*

pure logique des affaires, elles ont fait ce que Berne n'interdisait pas. Mieux vaut, par une recherche historique sans complaisance, mettre en évidence les carences de l'action politique fédérale et son refus de

subordonner les affaires économiques à l'intérêt général du pays. Dans un accès inhabituel de franchise, le Conseil fédéral reconnaît lui-même que son attitude face aux sanctions contre l'Afrique du Sud «ne relevait pas d'une vision très large»!

On devrait donc logiquement attendre du gouvernement qu'il cesse de mener la politique imposée par un monde bancaire helvétique trop puissant. Mais le Conseil fédéral n'est pas seul. Et la majorité parlementaire reste toujours bienveillante à l'étroite logique des affaires. AT

La politique suisse envers l'Afrique du Sud

En quelques dates et quelques chiffres, rappel de l'attitude de la Suisse à l'égard du régime de Pretoria.

LA SUISSE A été le cinquième investisseur mondial dans le pays de l'apartheid et la plaque tournante de la vente d'or sud-africain. La Suisse a essuyé de graves reproches de l'ONU pour l'intensité de ses relations financières et économiques avec le régime de Pretoria.

Si Berne a condamné à plusieurs reprises le système de l'apartheid, sa politique économique est toujours restée bienveillante à l'égard d'un partenaire puissant. Le Conseil fédéral n'est cependant pas resté inactif.

- En 1963, deux ans après le départ de l'Afrique du Sud du Commonwealth, il décrète une interdiction d'exportation du matériel de guerre vers l'Afrique du Sud.

- En 1974, sous la pression de certains pays africains, il décide, comme le lui permettait la Loi fédérale sur les banques, de plafonner à 250 millions de francs l'exportation de capitaux vers l'Afrique du Sud. La Banque nationale est chargée d'en établir les statistiques qui n'englobent pas les crédits à moins d'un an. Les prêts sur l'or que l'Afrique du Sud exporte en abondance échappent également au plafonnement.

- Dès 1984, les États-Unis, les pays scandinaves, la Grande Bretagne, puis les autres pays de la Communauté européenne entreprennent une vaste campagne de désinvestissement en Afrique du Sud. Le Conseil de sécurité de l'ONU recommande un boycottage des relations économiques et financières avec Pretoria. La Suisse ne s'associe pas aux sanctions internationales, mais le Conseil fédéral déclare que la Suisse ne se substituera pas aux pays qui pratiquent l'embargo et veillera à ce que ses échanges avec l'Afrique du Sud ne dépassent pas le « courant normal ». Il charge dès 1986 un groupe de travail de surveiller les statistiques des relations économiques avec l'Afrique du Sud.

Silence parlementaire

Dans les trois cas, le gouvernement agit dans le cadre de ses compétences propres. Il n'a pas besoin de l'accord du Parlement. L'attitude à l'égard de l'Afrique du Sud donne cependant lieu à toute une série d'interventions parlementaires. Mais jamais une motion n'a été déposée sur ce sujet. Ce qui fait

dire aujourd'hui au Conseil fédéral que « le Parlement ne demandait pas d'intervenir davantage dans la liberté du commerce et de l'industrie ».

Critiques et dénonciations

Toutes ces mesures et leur mise en œuvre ont fait l'objet de sérieuses critiques venues de l'ONU et de certaines Organisations non gouvernementales (ONG).

- Le comité mis en place par le Conseil de sécurité pour l'embargo sur les armes décrété par l'ONU en 1977 exige de la Suisse qu'elle empêche l'exportation de soixante avions Pilatus vers l'Afrique du Sud.

- Des ONG anti-apartheid, se basant sur les statistiques de la Banque centrale d'Afrique du Sud, affirment que le plafonnement de l'exportation suisse de capitaux a été très largement dépassé. Les mesures prises en 1974 n'auraient été – volontairement – qu'une passoire qui n'entravait pas l'activité des banques.

- La Commission des sociétés transnationales de l'ONU a accusé la Suisse d'avoir autorisé des affaires de contournement, violant ainsi les mesures de sanction prises par d'autres États.

Les relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud sont à l'ordre du jour de la séance du 3 mars du Conseil national. Il se prononcera sur la demande d'enquête réclamée par l'initiative parlementaire de l'écologiste Pia Hollenstein.

at

Médias

LA PRODUCTRICE DE *Voilà*, émission hebdomadaire de la télévision suisse alémanique sur la Romandie, avait donné carte blanche à Francis Reusser pour l'émission du 26 janvier, répétée le 30. Ce fut l'occasion de redécouvrir, avec Maurice Auffer, un texte de C.-F. Ramuz trop oublié. Il est intitulé *Conformisme*. Publié en 1931 dans *Aujourd'hui*, un hebdomadaire qui a paru de 1929 à 1931 à Lausanne, on le trouve aussi à la page 209 du 31^e volume de la collection C.-F. Ramuz des années 50. cfp

Les monopoleurs se mettent à l'abri du parapluie étatique

La libéralisation prochaine du marché de l'électricité angloise les producteurs d'électricité hydraulique et nucléaire, habitués au monopole et au chiffre d'affaires assuré. D'autres, les plus fûtés, ne craignent pas l'ouverture du marché.

LA LIBÉRALISATION PROCHAINE du marché rend nerveux les électriciens (voir DP 1316, 1318, 1319). La baisse attendue du prix de l'énergie leur fait craindre de ne plus pouvoir amortir leurs installations hydrauliques et nucléaires. Une crainte largement exagérée pour ce qui concerne l'hydraulique et qui montre que l'esprit d'entreprise n'habite pas les monopoleurs.

Le monopole suscite l'immobilisme

En situation de monopole, tout est simple. Le consommateur a les mains liées, surtout lorsqu'il est question d'un bien de première nécessité. Dès lors, le vendeur peut répercuter sans autre ses coûts sur le prix. Le monopole n'a jamais stimulé la recherche de l'efficacité.

Forts de cet avantage, les électriciens ont procédé à de lourds investissements, sur la base de prévisions de consommation établies par eux-mêmes. Dans ce domaine, ce n'est pas la demande qui a déterminé l'offre mais bien une conception pathologique de la sécurité de l'approvisionnement d'une part, et un goût du pouvoir mesuré à l'aune du chiffre d'affaires d'autre part.

Quand vous produisez, il faut ensuite vendre. Ce n'est pas un hasard si les électriciens se sont longtemps opposés, non sans arrogance, à toute politique énergétique digne de ce nom: foin des économies d'énergie et de la production décentralisée des énergies renouvelables. Eux seuls connaissaient les besoins et la manière de les satisfaire.

Plus trace aujourd'hui de cette super-be assurance qui laisse place à l'inquiétude. La baisse du prix de l'électricité ne va-t-elle pas mettre en danger l'amortissement des investissements consentis? Le Conseil fédéral a trouvé la parade. Dans son projet de Loi sur le marché de l'électricité (LME), il prévoit de taxer chaque kWh – donc de faire payer le consommateur – pour venir

en aide aux électriciens dans la détresse. Cette mesure n'est pas admissible.

La faillite annoncée de plusieurs sociétés hydroélectriques, en cas de libéralisation trop rapide, n'est qu'un épouvantail à moineaux politiques. Démonstration. La décision d'arrêter l'exploitation d'une centrale se justifie si le prix du marché – celui offert par des concurrents – est inférieur au coût variable lié à la production. Actuellement, la part du coût variable dans le coût total de production d'un kWh hydraulique est de l'ordre de 10 à 30%, soit 1 à 3 centimes. Personne ne prévoit qu'à l'avenir le prix du marché descende à un tel niveau.

Par contre, la situation des centrales nucléaires est beaucoup plus grave. Le mythe de l'énergie propre et bon marché s'écroule; la filière nucléaire est économiquement condamnée. Ses coûts variables représentent 68% du coût total, sécurité et gestion des déchets radioactifs oblige. L'an passé, une centrale américaine en état de marche a fermé ses portes parce que non concurrentielle. En Grande-Bretagne, le gouvernement ne trouve pas d'acheteur pour ses installations nucléaires et personne ne les accepterait, même en cadeau.

Taxe d'orientation

Le Vorort de l'industrie et du commerce et l'Union des centrales suisses d'électricité penchent pour une libéralisation à rythme plus lent, histoire de maintenir quelques années encore des tarifs élevés – sauf pour les gros consommateurs –, qui permettraient d'amortir ces investissements dits échoués.

Les cantons de montagne, la gauche et les écologistes se retrouvent unis pour sauver l'hydroélectricité. Les premiers pour préserver une de leurs richesses naturelles, les seconds par souci de conserver et développer une énergie propre. Cette alliance a déjà permis l'adoption, par le Conseil national, d'une taxe d'orientation qui frapperait

les seules énergies fossiles. Le produit de cette taxe servirait au financement temporaire des énergies renouvelables et à l'amortissement des investissements hydroélectriques. La solution est acceptable pour autant qu'on renonce à un arrosage indistinct de tous les barages, au profit d'une analyse cas par cas des installations potentiellement rentables et efficacement gérées.

Proposer aussi une électricité écologique

Les plus fûtés ne craignent pas l'ouverture du marché, ils la désirent même plus rapide. Parmi eux, les distributeurs du Plateau et même des écologistes. Car il s'agit d'être présent au plus vite sur ce marché pour acheter au meilleur compte mais aussi pour vendre. Marché de dupes, s'exclament les sceptiques, qui se conclura au détriment de l'environnement, l'électricité la moins chère est aussi la plus sale, écologiquement parlant. Tout dépend des conditions fixées par l'État et de l'imagination des vendeurs. Une taxe sur l'électricité d'origine fossile est indispensable, ou alors l'obligation pour les importateurs de commercialiser un quota d'électricité renouvelable. Et pourquoi ne pas offrir aux consommateurs une électricité propre à un prix légèrement supérieur? Au Danemark, 20% des clients désirent changer de fournisseurs parce que ces derniers ne leur proposent pas un produit écologique. En Suède, certaines entreprises préfèrent acheter leur électricité en Norvège plutôt que de dépendre de l'énergie nucléaire indigène.

Si les distributeurs helvétiques se lançaient dans ce créneau – un kWh garanti hydraulique avec un surcoût de 2 ou 3 centimes – le problème des investissements non amortis serait résolu. Les entreprises grandes consommatrices, telles Migros, Coop, l'UBS et d'autres, pourraient améliorer leur image en adhérant à un tel projet. Il ne leur en coûterait qu'une part de leur budget de communication. *jd*

Conditions cumulatives

Suite du feuilleton de l'imposition des gains boursiers.

Où la commission du Conseil national propose une définition si restrictive de la spéculation par métier que l'on ne va plus guère trouver de professionnels de la Bourse en Suisse.

A DÉFAUT D'UNE imposition générale des gains boursiers des personnes physiques, selon le modèle américain par exemple, dont ne veulent ni le Conseil fédéral, ni le Parlement, il était admis – ce fut un des thèmes de la table ronde fédérale – que l'imposition pouvait être légitime si l'opérateur agissait à titre professionnel. Mais qu'est-ce qu'un professionnel de la bourse? La jurisprudence du Tribunal fédéral, par analogie avec le professionnel des ventes immobilières, tend à considérer qu'un contribuable spéculé par métier dès que, sans autre nécessité que le gain, il procède à deux ou trois opérations, dans un délai donné, ces ventes et ces opérations n'étant pas justifiées par un usage personnel. Il n'est pas nécessaire que les gains soient la source principale des revenus pour que l'on considère qu'il y a exercice d'un métier. Dès lors l'imposition devient lourde puisque les bénéfices sont assimilés à un revenu, donc à une progressivité forte.

Cette solution a deux mérites. Elle établit une égalité de traitement avec le professionnel de l'immobilier; elle permet de faire une distinction entre la plus-value d'un patrimoine placé en actions et la recherche intensive et spéculative de gains boursiers.

La commission compétente du Conseil national s'est saisie du sujet. Bravo, dira-t-on! Elle va donner à la jurisprudence une confirmation législative et permettre ainsi une application large du dispositif, s'appliquant sur tout le territoire et pas à la seule initiative des administrations cantonales les plus zélées. Mais sur de tels sujets, c'est mal connaître les intentions de la majorité parlementaire et le pouvoir d'influence des banques. La commission a voulu définir les critères qui permettent de dire quand l'on agit par métier. Elle en a retenu trois: la fréquence des opérations, la brève durée de possession des titres et le recours à des financements extérieurs importants. Ce sont là des critères objectifs. Mais elle précise que ces critères doivent être cumulativement observés pour que l'on puisse considérer que le contribuable a agi par métier. Ainsi tous les boursicoteurs qui agissent avec leurs fonds propres échapperont à une taxation comme professionnels. Au lieu de donner une force extensive au dispositif, on s'apprête à le verrouiller. Comme l'affaire est très technique, même si l'enjeu est d'importance, elle échappe en consé-

quence au jugement de l'opinion. Pourtant, le porte-parole de l'Association suisse des banquiers, Victor Füglistler, lors d'une récente conférence a tenu à féliciter la commission et à critiquer la jurisprudence confuse du Tribunal fédéral. Les Chambres traiteront ce problème lors de leur prochaine session. *ag*

FISCALITÉ

Taux d'imposition des sociétés dans l'OCDE

A QUEL TAUX PEUVENT être imposées les entreprises de chaque pays qui fait partie de l'OCDE? Classement d'après un centre d'étude néerlandais. La référence suisse a été calculée pour le canton de Zurich. Le classement de la Suisse est inversement proportionnel à l'intensité des jérémiades sur la nécessité d'améliorer les conditions-cadre, fiscales notamment, pour mieux résister à la concurrence étrangère. Même si le classement est sommaire, compte tenu de la complexité des lois fiscales, il est néanmoins significatif. *ag*

Taux d'imposition maximum pour les entreprises (en %)

Allemagne	52,31
Japon	48,00
Canada	44,60
Italie	41,25
Belgique	40,17
France	40,00
Grèce	40,00
USA	40,00
Luxembourg	37,45
Portugal	37,40
Australie	36,00
Mexique	35,00
Pays-Bas	35,00
Espagne	35,00
Tchéquie	35,00
Autriche	34,00
Pologne	34,00
Nouvelle-Zélande	33,00
Turquie	33,00
Danemark	32,00
Grande-Bretagne	31,00
Corée du Sud	30,80
Islande	30,00
Finlande	28,00
Irlande	28,00
Norvège	28,00
Suède	28,00
Suisse	25,10
Hongrie	18,00

Source: publié par la NZZ, 23.01.99

Le refus du syndicalisme aux fonderies de Moudon

Une récente interview de l'Événement syndical révèle des conditions de travail et de rémunération d'un autre âge.

IL Y A une cinquantaine d'années, la fonderie Gisling quittait Lausanne et le chemin du Vallon où elle était installée. Elle avait besoin de nouveaux espaces. Elle choisit Moudon.

L'entreprise, bien visible en contrebas de la route cantonale, a connu, dans le renouvellement de son personnel, les vagues successives de l'immigration. Aux manœuvres de Moudon, qui refluaient de l'industrie du bois et du bâtiment, ont succédé les Espagnols, puis les Turcs. Moudon recense 30% de population étrangère.

Les attentes de la convention collective

Les conditions de travail dans une fonderie sont particulièrement éprouvantes: bruit, poussière et, en été, chaleur exceptionnellement lourde. Le patron des années cinquante, devenu notable local, se disait ouvert aux idées sociales... sauf qu'il ne voulait pas entendre parler d'une présence syndicale dans son entreprise. Depuis, la fonderie, en difficultés, a été reprise par le groupe Von Roll et l'on pouvait penser que le refus d'une participation syndicale était dépassé – d'autant plus les entreprises alémaniques du groupe Von Roll, à une exception près, sont toutes soumises à une convention collective. Mais pas à Moudon.

Le responsable du comité d'entreprise, interrogé par Pierre Girardet pour l'*Événement syndical* (17.11.98) souligne les avantages qu'apporterait la convention collective. C'est édifiant.

«L'adhésion à la CCT va nous apporter une série d'améliorations. Au niveau du treizième salaire, par exemple, qui n'existe pas chez nous; au niveau des heures de nuit et des heures travaillées en équipes, qui ne sont pas payées selon la convention; au niveau de la durée des vacances et également du temps de travail hebdomadaire. Actuellement, à Moudon, on travaille 41 heures par semaine. C'est sûrement parce que les Fonderies ne voulaient pas réduire le temps de travail qu'elles ont toujours refusé de signer la convention. Mais je crois que les choses changent. Il me semble que la

direction est prête à entrer en matière à ce sujet.»

Pressions multiples sur les ouvriers

«C'est sûr que la pression sur les gens a augmenté. On nous demande de venir travailler le samedi matin; les heures de nuit se multiplient, comme l'hiver passé, parce que, pendant la nuit, l'énergie coûte moins cher; les gens apprennent une semaine à l'avance quels seront leurs horaires; le travail de nuit n'est pas rémunéré selon la CCT, etc. Les collègues en ont un peu marre. Ils ont l'impression d'être mis sous pression. C'est aussi pour cela qu'ils veulent que l'entreprise signe la

convention. Il y a tout de même un minimum de règles que l'entreprise devrait respecter. C'est ce qu'on attend de la CCT.»

«Concernant les salaires, la situation n'est pas brillante non plus. Cela fait six ans que nous n'avons reçu ni augmentation ni indexation. J'ai calculé qu'en moyenne nous avons perdu durant cette période 17% de pouvoir d'achat. La seule concession que nous avons obtenue l'année dernière, c'est que les salaires inférieurs à 3000 francs soient relevés à ce niveau. J'espère que cette année il y aura moyen de discuter. Nous allons demander une hausse de 3%, ce qui n'est vraiment pas un luxe. Et puis l'entreprise marche bien.»

ag

DÉCOUPAGE ÉLECTORAL

La Constituante vaudoise et son mode d'élection

LE NOUVEAU SYSTÈME électoral vaudois a, pour la seconde fois, été mis à l'épreuve. C'est assez pour qu'il révèle ses avantages, par rapport au système antérieur, et ses insuffisances.

Le législateur avait estimé que la proportionnelle ne pouvait jouer dans de trop petits arrondissements, car le nombre restreint de sièges exigeait du candidat, pour avoir une chance d'être élu, qu'il séduise quelque 20% du corps électoral.

C'était un quorum de fait beaucoup trop élevé, une barre infranchissable même pour des petits partis qui pourtant dépassaient largement le quorum légal (5%). Il a donc été décidé que dans deux petits districts limitrophes, expressément désignés, les partis pourraient «conjoindre» leurs listes. Les suffrages sont donc additionnés pour l'attribution des sièges comme si les deux districts formaient un seul arrondissement; puis le ou les sièges obtenus sont ensuite répartis entre les districts en accordant la priorité à celui des deux districts qui a le plus contri-

bué à ce gain. Pour le moins compliqué!

Les avantages du nouveau système ont été réels pour des petits partis qui ont pu se présenter et parfois obtenir un siège là où ils n'avaient auparavant aucune chance, ce qui les décourageait d'emblée. Les Verts ont particulièrement bénéficié du système.

L'inconvénient est un déficit démocratique. Les électeurs d'un parti contribuent à faire élire un candidat d'un autre district qui ne figure pas sur la liste qui était leur bulletin de vote. Le candidat ne leur a pas été présenté; ils ne l'ont pas choisi.

Le correctif simple serait de faire un pas de plus, c'est-à-dire de considérer que les districts conjoints forment un seul arrondissement électoral. Solution minimaliste. Le vrai remède serait la création d'arrondissements régionaux suffisamment étoffés, une dizaine, où les élections se dérouleraient à visage découvert. La Constituante a précisément été élue pour s'atteler à ce problème jusqu'ici éludé.

ag

Globalement, les Suisses restent sages

Quelques indices témoignent que, prudemment, les Suisses dépensent un peu plus.
Tous les Suisses?

PAR-DELÀ LES ALÉAS de la conjoncture, les consommateurs, les Suisses du moins, restent globalement sages. Ils gardent à la fois ce fond de pessimisme qui prévient les élans inflationnistes et la petite dose de confiance nécessaire à toute relance. Cela dit, en bons sujets roublards du régime capitaliste, les consommateurs suisses pratiquent eux aussi l'égoïsme du comportement pro-cyclique: pour mieux se couvrir, ils anticipent les mouvements de la conjoncture et, ce faisant, ne manquent pas de les renforcer. Sauf à demeurer sur une très sage position d'attente plutôt positive comme ils le font maintenant depuis l'été dernier. En juillet et octobre 1998 comme en janvier 1999, l'indice global du climat de consommation s'est inscrit à +2 ou +3 points, comme l'ont montré les enquêtes trimestrielles effectuées auprès d'un millier de ménages par l'Office fédéral du développement économique et de l'emploi (OFDE, ex-Ofiamt). Inférieur à zéro pendant huit années consécutives, cet indice, qui reflète l'appréciation globale que font les ménages de la conjoncture générale et de leur propre situation économique, est redevenu positif en juillet dernier.

Bon résultat du commerce de détail

L'événement est passé inaperçu en lui-même, mais il reste très visible par les comportements induits. Ainsi, les chiffres d'affaires du commerce de détail ont progressé l'an dernier de 1,4% en termes réels, un taux record pour les années nonante; quant aux ventes d'automobiles, elles ont également augmenté dans des proportions nettement supérieures aux années précédentes.

Pour autant, les consommateurs suisses ne s'abandonnent pas à l'euphorie. Ils craignent une hausse générale des prix intérieurs, après l'augmentation de 0,1% en janvier, directement liée au relèvement du taux de la TVA au début de cette année. En outre, ils ne croient pas encore au retour du plein emploi: l'estimation des ménages concernant la sécurité des places de travail s'inscrit à -62 points depuis octobre dernier, contre -91 un

an plus tôt et -145 en octobre 1996 (niveau négatif record).

Société toujours duale

Le climat général de la consommation en Suisse s'améliore donc nettement, et semble-t-il durablement. Mais la reprise qui se confirme n'emporte pas tout le monde dans son mouvement ascendant. Ceux qu'elle oublie connaîtront une précarité encore plus dure à vivre. Curieusement, à l'heure de l'aggravation de la fracture sociale, l'expression de société duale a disparu du vocabulaire journalistique et courant. On lui préfère désormais les notions, contradictoires mais fortement liées, d'exclusion, qui sonne inéluctable, et de cohésion, que l'on sent bien fragile. yj

MÉDIAS

La NZZ, le sexe et l'argent

LA NZZ EST INCOMPARABLE pour tout ce qui concerne l'argent. Le numéro de janvier de la revue *Folio* en est la preuve. Elle est distribuée aux abonnés du quotidien zurichois et du *Bund*, bernois. Intitulé «Sexgeschäfte». Sur la couverture, un billet de 100 francs plié. En fait, le dossier de ce numéro donne des indications chiffrées sur l'important marché du sexe, sur ses acteurs, sur leurs finances et sur ses différents aspects à l'époque médiatique que nous vivons. C'est précis, clair, direct. Une journaliste explique les deux nuits passées comme danseuse de strip-tease à Hambourg. Cinq portraits d'exploiteurs du sexe à Zurich et en Suisse centrale nous font découvrir leur motivation, leurs revenus et leur double vie; comment expliquer, plus tard aux enfants, la profession des parents? Comment camoufler son activité lorsqu'on est membre actif de l'UDC zurichoise? La conclusion de l'introduction donne le ton (trad.): «En bref, le commerce du sexe fait partie du quotidien. Toutes ses faces doivent donc être traitées dans ce cahier.» Cela nous paraît avoir été fait correctement et sans recherche de sensationnalisme, selon l'éthique du journal. cfp

Sur le pont de la médiation

La médiation est à la mode. Cette fonction hybride fleurit dans les administrations publiques comme dans les entreprises privées. Longtemps après les États-Unis et la France, la presse de Suisse romande s'est dotée depuis l'année passée de médiateurs, chargés de faire le pont entre les lecteurs et les rédactions.

AUJOURD'HUI, AUCUNE PAROLE n'est plus sacrée. Ni celle des ecclésiastiques, ni celles des autorités politiques, encore moins celle des journalistes. Depuis un certain nombre d'années, les administrations publiques et les entreprises privées ont créé des postes de médiateur ou *ombudsman*, chargés de donner écho aux revendications ou propositions des usagers-clients.

Les médias s'y sont mis eux aussi, aux États-Unis comme en France. La presse de Suisse romande a fait le pas au printemps 98, ainsi que certains journaux de Suisse italienne (*La Regione*). En Suisse allemande, seul le *TagesAnzeiger* s'est offert un médiateur, un ancien commandant de corps à la retraite.

Portrait-robot et parcours type

Le médiateur de presse a un profil et un parcours. Issu du monde de l'information, il fait autorité parmi ses confrères. Robert Solé, le médiateur du *Monde*, est directeur-adjoint du quotidien; il le redeviendra d'ailleurs après ses deux ans passés à la «cellule médiation». François Gross, médiateur de *24 heures* depuis mars 1998, assumait la direction de *La Liberté* et de Radio suisse internationale; Daniel Cornu, ancien rédacteur en chef de *La Tribune de Genève*, actuel responsable du Centre de formation des journalistes se consacre au courrier de *La Tribune de Genève* depuis novembre. Quant à Jean-Marie Vodoz, longtemps rédacteur en chef de *24 heures*, il est aujourd'hui médiateur au *Matin*.

Leurs années de service, leurs compétences, leur indépendance d'esprit garantissent non seulement la légitimité de la fonction, mais aussi son autonomie face aux éditeurs et à la rédaction. Le médiateur a un nom, il est reconnu, il a traversé le monde de la presse et s'en est retiré couvert de médailles; et forcément, ces qualités-là rejaillissent sur le journal qui le mandate.

Si l'idée de départ de Marc Lamunière était de créer un poste de médiateur dans le but de faciliter la conciliation avant qu'une plainte pénale soit déposée, la fonction s'est émancipée de l'objectif originel et Edipresse a défini un cahier des charges commun aux trois postes. Le médiateur intervient uniquement dans les relations entre la rédaction ou l'éditeur et les lecteurs. Il n'intercède pas dans un éventuel conflit interne. Le médiateur ne se saisit pas non plus des cas susceptibles d'aller en justice. Il répond et s'exprime sur un courrier qui lui est adressé. Tous les quinze jours, de médiateur, il devient alors chroniqueur. Dossiers de prédilection: les problèmes de déontologie ou d'éthique professionnelle. Gross et Cornu ont, par exemple, commenté les réactions des lecteurs sur l'affaire Lagonico et sur l'amalgame entre enfants adoptifs et délinquance. Enfin Daniel Cornu répond personnellement aux lettres qui lui sont adressées, une activité pédagogique, très appréciée de ses correspondants.

Une vénérable institution

Le Monde est une grande maison où toute innovation devient vite institutionnelle. Le quotidien en est aujourd'hui à son troisième médiateur. Un journaliste occupe la «cellule médiation-courrier» pendant deux ans, puis rejoint la rédaction. Pour la première fois, le médiateur a un collaborateur. Trois cents lettres par semaine parviennent à son bureau. Les médiateurs épluchent, trient, renvoient les lettres nominales au journaliste auquel elles sont destinées, publient dans le courrier des lecteurs celles adressées au rédacteur en chef, se réservent celles qui leur sont envoyées. Puis le médiateur répond personnellement à chaque lettre. Véritable interface entre rédaction et lecteurs, la «cellule médiation-courrier» du *Monde* tente d'engager le lecteur dans l'amélioration de l'information du journal – au moment où nous les avons atteints, Solé et son collaborateur vérifiaient des précisions

historiques apportées par un lecteur, susceptibles de compléter un article de la rédaction. La chronique du médiateur occupe une place importante dans le quotidien français, elle est suivie avec autant d'intérêt que les articles de la rédaction. Aucune règle ne lui est imposée: le médiateur écrit quand il veut, sur les sujets qui l'inspirent; il mène son enquête, vérifie les sources et tranche.

Indépendance

L'indépendance du médiateur doit être protégée. La condition est souveraine. Le médiateur ne répond pas de son activité, et sa marge de manœuvre est absolue. Au *Monde*, la chronique du médiateur n'est lue par personne. Elle paraît telle que l'a décidée Robert Solé. Celui-ci ne se gêne d'ailleurs pas pour s'opposer à la rédaction et défendre le point de vue des lecteurs. Cependant, Solé reste membre de la rédaction. Cette vacance lui permet certes de se protéger contre un licenciement qui interviendrait à la suite d'une de ses chroniques, mais elle relativise aussi l'autonomie d'un médiateur face à une rédaction dont il continue à faire partie. Les articles du médiateur de *24 heures* et de *La Tribune de Genève* sont relus par le rédacteur en chef, plus selon Cornu, par courtoisie que par souci de contrôle mais ils paraissent tels quels. Garante de l'impartialité du journal, l'indépendance du médiateur n'en est pas moins difficilement perçue par des journalistes quelquefois jaloux d'une indépendance dont ils sont privés ou mécontents d'être jugés par un membre de leur profession. Caution supplémentaire, le contrat des trois médiateurs d'Edipresse n'est pas révocable.

Si son indépendance est assurée, alors la médiation n'est pas un gadget publicitaire, ni une petite fenêtre par laquelle on prend la température de l'opinion. Au contraire, le médiateur devra répondre aux exigences croissantes d'une société qui attend une meilleure auto-régulation de ses moyens d'information. gs

Le retour des dames patronnesses

Toc, toc, toc, la misère indigène frappe à nos portes.

C'ÉTAIT JEUDI DERNIER, vers 18 heures. Ma cuisine était sens dessus dessous. J'attendais des amis pour le souper et j'étais très en retard. Il a sonné une première fois. Je n'ai pas réagi. Alors, il a tenté sa chance à côté, chez les voisins. En vain. Quand il a résonné chez moi, j'ai failli baisser le son de mon transistor et faire la morte. Ma curiosité et ma confiance naturelles ont fini par l'emporter. J'ai tiré le verrou sans demander patte blanche, bien qu'on m'ait avertie que dans mon quartier, «si près de la gare, avec la drogue et ses trafics...»

Un enfant poussé trop vite

L'homme aurait pu être mon fils, ou celui de toutes les mères: un enfant poussé trop vite. Sans veste ni manteau, il flottait dans son jean troué. Serré sur son chandail de marin, tremblant entre ses doigts bleuis par le froid, un gobelet de plastique, et quatre roses tavelées, récupérées dans les poubelles du marché. «Vous les vendez combien?» Son regard est fuyant, sa requête inaudible. «Allez, je vous en prends une. Attendez.» J'ai laissé ma porte grande ouverte pendant que je farfouillais dans ma cassette. Trois francs, six sous? Invariablement, ce dilemme, ces mesquines questions d'échelle. Et puis merde. Je lui ai tendu ma thune en lui souhaitant bon courage. Il a remercié et sur son visage raffermi, une fraction de seconde, j'ai lu de la haine. Une haine vitale, motrice, une haine à réaction, celle que j'aurais voulu ressentir si j'avais été à sa place. C'est cette haine partagée qui nous a rendus égaux, le temps d'un banal au revoir.

Mes amis sont arrivés à l'heure prévue. Le baron d'agneau boulangère était réussi, le vin peut-être un peu capiteux. Je servais, débarrassais, rinçais, et je pensais à mon jeune homme. Sur l'évier, sa rose dépérissait dans un verre à moutarde. Je venais d'amener le dessert quand, au détour de la discussion, Gérard s'est alarmé du nombre croissant de mendiants au centre ville.

— Jusqu'à ce matin, je croyais avoir la fibre sociale plutôt développée, comme nous tous autour de cette table. Et bien, ce midi, j'étais pressé, coincé de-

hors entre deux séances importantes. Je dévorais un sandwich en regardant la vitrine d'un magasin. «Un renseignement, s'il vous plaît.» Surpris, j'ai tourné la tête. «J'ai faim, moi aussi, vous savez.» C'était un de ces gaillards qui écume les rues marchandes. Un accent vaudois à couper au couteau. Moi, évidemment, avec mon saumon-salade dans la bouche, je n'ai su que lui répondre, je lui ai filé ma monnaie, mais j'étais furieux. Pire, je le suis encore. Si vous pouviez m'expliquer...

— Mauvaise conscience, a diagnostiqué Paul-André, et cette idée que seul le travail donne droit à un salaire.

— Et quand il n'y en a pas, de travail, s'est émue Caroline?

— Gérard refuse d'admettre la misère indigène, a relevé David, il ne veut pas la voir. Indigence égale tiers-monde, famine, réfugiés. Ici, on n'est pas préparé. Alors, ça fâche, c'est fatal. On a l'habitude que l'État se charge des besoins d'assistance. C'est anonyme, c'est confortable. On a désappris la solidarité personnalisée. Dans la tradition juive, chacun a «son» mendiant, ça responsabilise.

— Belle image d'Epinal, s'est énérvé Richard. Tu veux revenir en arrière, les ouvriers, les dames patronnesses?

— Le nœud du problème, Dominique a raison, c'est notre rapport au travail et à l'argent, a décrété Denis. Chaque culture, chaque religion a le sien. Pour les catholiques, l'argent est sale. Donc, si j'en donne, je le lave et je me purifie en même temps. C'est toujours ça de gagné, non?

— Dans l'islam, l'aumône obligatoire est considérée comme un des actes du culte, le troisième des cinq piliers. Mais elle ne dispense pas de l'aumône volontaire et privée: mes copains musulmans s'en acquittent aussi spontanément qu'ils paieraient leur épicier, a professé Jean-François.

Lydia a hésité avant d'avouer:

— Mon truc, c'est de les nourrir. Je les accompagne au magasin, ils choisissent et je paie.

— Moi, ce qui m'inquiète vraiment, a soupiré Edith, c'est que ces personnes passent entre les mailles du filet social. Les Roumains vendeurs de journaux, ou les petits clandestins, on peut comprendre. Mais ces «pauvres bien de chez nous», je me dis que quelque

chose ne va plus. Puisque, même régulièrement, le système...

Gérard s'est impatienté:

— Personne ne répond à ma question du début: pourquoi tant de haine?

Tout le monde a ri. Denis a vanté les vertus souvent négligées d'une bonne psychanalyse. J'ai versé le café, les liqueurs, présenté les chocolats que Carole avait apportés. La conversation a languï un moment avant de s'échauffer sur la reprise du *Don Giovanni* de Langhoff au Grand Théâtre de Genève.

Le lendemain, je me suis mise à écrire ce papier. En fin d'après-midi, je pesais mes pommes à l'entrée du supermarché, lorsqu'on m'a tapé familièrement sur l'épaule. Moustachu, la pupille vitreuse, la trogne violette empestant l'alcool, les poignets nus, un «clochard» m'a fixée droit dans les yeux. «T'as pas un balle, j'ai rien à bouffer?» Je n'ai pas réfléchi longtemps. J'ai ouvert mon sac, sorti un billet de ma bourse: «Pour manger, ai-je recommandé. C'est important de manger.» Il m'a souri, un sourire noir, plein de trous. Il a empoché mes dix francs, secoué son index tordu sous mon nez: «Pour manger, oui, pour manger,» a-t-il répété en imitant ma voix «pas pour boire, nom de botte!»

Anne Rivier

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:

Claude Pahud (cp), Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:

André Gavillet (ag)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Anne Rivier

Albert Tille (at)

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Claude Pahud,

Géraldine Savary

Secrétariat: Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Renens

Abonnement annuel: 90 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9